

1. Statut de la notification

Définitive

2. Emetteur

Nom	ORANGE BELGIUM
Numéro d'identification	0456-810-810

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote
Franchissement vers le bas du seuil minimum

-  
+4. Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

+  
-5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)
Boussard & Gavaudan Partners Limited	One Vine Street, London W1J0AH, United-Kingdom

+  
-6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom	Adresse (pour entités juridiques)

+  
-

 Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

09/01/2020 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

3

 Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

60,014,414

 Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
		# droits de vote	# droits de vote		% de droits de vote
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Boussard & Gavaudan Partners Limited	0	0		0.00%	
Boussard & Gavaudan Gestion SAS		27,967		0.05%	
Boussard & Gavaudan Asset Management LP	1,810,714	3,107		0.01%	
Boussard & Gavaudan Investment Management LLP		1,189,691		1.98%	
Sous-total	1,810,714	1,220,765		2.03%	
TOTAL		1,220,765		2.03%	

-  
-  
-  
-  
+



Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par  $\Sigma$ , puis terminer par les détenteurs seuls.  
Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.  
Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à jour après avoir utilisé la touche **ICALCULER** ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés		Après la transaction					
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance DD/MM/YYYY	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement	
Boussard & Gavaudan Gestion SAS	Contract For Difference			31,694	0.05%	en espèces	-
Boussard & Gavaudan Investment Management LLP	Contract For Difference			431,361	0.72%	en espèces	-
Boussard & Gavaudan Asset Management LP	Contract For Difference			115,490	0.19%	en espèces	+
<b>TOTAL</b>				<b>578,545</b>	<b>0.96%</b>		

 **Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utilisé la touche <CALCULER> ci dessous**

TOTAL (A & B)	# de droits de vote	% de droits de vote
	<b>CALCULER</b>	<b>1,799,310</b>

#### 11. Chaîne complète des entreprises contrôlées par l'intermédiaire desquelles la participation est effectivement détenue (le cas échéant)

Le groupe Boussard & Gavaudan a pour société holding Boussard & Gavaudan Partners Limited (« BGPL »). BGPL est le managing member de la société Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (« BGIM »), et le general partner de la société Boussard & Gavaudan Asset Management LP (« BGAM »). BGIM est un limited liability partnership autorisé et régulé par la Financial Conduct Authority en tant que « Investment Management Firm » et déléguataire de la gestion des fonds BG Master Fund ICAV (« BGF ») et BG Liquid Strategies Master Fund (« BGLS »). BGAM est un limited partnership autorisé et régulé par la Financial Conduct Authority en tant que "Investment Management Firm" et déléguataire de la gestion du fonds Boussard & Gavaudan Absolut Return (« BGAR »). Boussard & Gavaudan Gestion SAS (« BGG ») est une Société par Actions Simplifiée autorisée et régulée par l'Autorité des Marchés Financiers en tant que "Investment Management Firm" et déléguataire de la gestion du Fonds Commun de Placement BG Long Term Value. BGG est détenu à 100% par BGPL. BGG exerce les droits de vote de façon discrétionnaire pour le compte de leurs fonds respectifs en l'absence d'instructions spécifiques. Veuillez noter que Boussard & Gavaudan Investment Management LLP a succédé en date du 21 juillet 2014 à Boussard & Gavaudan Asset Management LP en tant qu'Investment Manager de BG Master Fund PLC, devenu depuis BG Master Fund ICAV.

#### 12. En cas de droits de vote détenus suite à une procuration en vue d'une seule AG

Détenteur	cessera de détenir/ détiendra à nouveau	(DD/MM/YYYY)	droits de vote à partir du
	0		

#### 13. Information supplémentaire

A l'occasion d'un audit de nos systèmes de suivi et de contrôle, nous avons découvert qu'un franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3% dans le capital de la société Orange Belgium intervenu en date du 09/01/2020 avait échappé à notre dispositif de contrôle à la suite d'une erreur humaine. Ce franchissement à la baisse faisait suite à un franchissement à la hausse du seuil statutaire de 3% en date du 18/04/2014. A ce jour, les fonds du groupe Boussard & Gavaudan ne détiennent plus d'actions d'Orange Belgium, le solde de la position ayant été apporté à l'offre publique lancée par Orange SA en avril 2021. Nous avons remédié à l'erreur intervenue dans notre dispositif de contrôle. A des fins de régularisation, nous souhaitons procéder à cette déclaration du franchissement à la baisse du seuil statutaire de 3%. Nous vous prions de nous excuser de ce retard et nous nous tenons à votre disposition pour toute précision.

Fait à Paris

Le 10/02/2022 (DD/MM/YYYY)

Nom & qualité Patrick Guérin - RCCI/Compliance Officer

Signature 